De: **Swiss Olympic** info@swissolympic.ch
Objet: Newsletter d'informations sur la COVID-19
Date: 12 novembre 2020 à 15:44
À: presidence@srrc.ch

Si ce courriel ne s'affiche pas correctement, cliquez **ici**.

Newsletter d'informations sur la COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint des informations de Swiss Olympic concernant l'évolution actuelle de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences pour le sport suisse.

Tests rapides exclusivement pour les personnes symptomatiques

Pour l'heure, la **stratégie de dépistage de la Confédération** prévoit l'utilisation des nouveaux tests rapides désormais disponibles uniquement pour les personnes présentant des symptômes

tests rapides désormais disponibles uniquement pour les personnes présentant des symptômes. Les tests ne sont pas encore validés pour les personnes asymptomatiques et pourraient donc donner un sentiment de fausse sécurité. Par conséquent, l'introduction des tests rapides pour le dépistage régulier des athlètes n'est pas prévue, du moins pour le moment. Ces tests ne sont pas non plus prévus pour les autres branches intéressées (par. ex. tourisme, grandes entreprises).

>> Lien vers la stratégie de dépistage de la Confédération

La quarantaine comme mesure efficace dans la lutte contre la COVID-19

L'ordre de mise en **quarantaine et les mesures d'isolement** sont du ressort des cantons. La quarantaine et l'isolement sont des éléments importants dans la lutte contre la propagation de la pandémie et les demandes de dérogations sont traitées de manière très restrictive. En principe, les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne testée positive doivent se mettre en quarantaine.

Si un seul membre d'une équipe est testé positif, le canton examinera scrupuleusement le respect des plans de protection et les contacts étroits. Dans certains cas, la CDS (Conférence des directeurs sanitaires) peut enjoindre le canton à ne pas mettre en quarantaine toute une équipe. Si toutefois une équipe présente plusieurs cas positifs, la différenciation entre les cas individuels n'est plus possible et il est alors fort probable que le médecin cantonal ordonne une quarantaine pour l'ensemble de l'équipe.

Dans la situation épidémiologique actuelle où le nombre de cas et d'hospitalisations est élevé, la CDS ne prévoit pas d'étendre les dérogations à la quarantaine pour le sport.

Aperçu des mesures nationales et cantonales

Depuis le début de la pandémie de coronavirus, les mesures ordonnées par les autorités suisses changent régulièrement et sont en partie difficiles à suivre.
La décision du Conseil fédéral du 28.10.2020 et l'adaptation de l'**ordonnance COVID-19** ont soulevé de nombreuses questions auprès des fédérations, des clubs, des organisateurs et des athlètes.

Dans divers groupes d'experts et de travail (avec notamment l'Office fédéral de la santé publique OFSP et les cantons), Swiss Olympic a donc clarifié en étroite collaboration avec l'OFSPO de nombreux points en suspens et les a rassemblés dans un **aperçu des directives nationales en matière d'activités sportives organisées** et une **FAQ portant sur les directives nationales pour le sport**.

Certains cantons ont usé de leur compétence pour renforcer les mesures nationales. Sur son site **swissolympic.ch**, l'organisation faîtière essaye donc de prendre en compte également les directives de chaque canton ou fournit un lien vers les directives en vigueur dans les cantons.

>> Liens vers l'aperçu des mesures nationales et cantonales

Adaptation des plans de protection après la décision du Conseil fédéral du 28.10.2020

Les organisateurs d'activités sportives (entraînements ou compétitions) doivent continuer à élaborer et à mettre en œuvre un plan de protection. Swiss Olympic renonce à une nouvelle élaboration de directives générales et de modèles de plans et recommande aux fédérations de se référer aux plans de protection plausibilisés en mai pour l'adaptation du plan relatif à leur sport. Les plans de protection du mois de mai peuvent servir de base et être complétés par les nouvelles directives – notamment en ce qui concerne la limitation du nombre de personnes et

l'extension de l'obligation de porter un masque.

Les fédérations nationales sont priées de mettre à disposition de leurs membres, des clubs et des organisateurs les plans de protection remaniés ainsi que de les publier sur leur site.

Une nouvelle plausibilisation des plans n'est pas prévue. L'adaptation des plans par les organisateurs d'activités sportives doit tenir compte des directives **nationales** et **cantonales**.

Return to sport après une infection au coronavirus

La Société Suisse de Médecine du Sport (SSMS), le département de cardiologie de l'hôpital universitaire de Zurich et Swiss Olympic ont élaboré des **recommandations sur l'organisation du retour aux entraînements et aux compétitions des athlètes ayant contracté la COVID-19** et les ont publiées sur le site. Ces documents s'adressent en premier lieu aux médecins et aux Chief Medical Officers des fédérations sportives nationales.

>> Pour en savoir plus sur «Return to sport » après une infection au coronavirus

Images: KEYSTONE, Swiss Olympic und MAD

Se désinscrire de la newsletter ou changer de profil

Veuillez noter les nouvelles **conditions d'utilisation et de protection des données** de Swiss Olympic

Salutations sportives,

Swiss Olympic
Maison du Sport, Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen près de Berne
Tél.: +41 31 359 71 11
Fax: +41 31 359 71 71
www.swissolympic.ch
info@swissolympic.ch

Swiss Olympic remercie ses partenaires

Main National Partners

Premium Partners